



# Commune de BUST

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N°67071/05.2016

L'an deux mille seize et le vingt-sept juin à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel TRITZ (1er Adjoint Au Maire).

Date de la convocation et son affichage : 16 juin 2016

Date d'affichage du PV : 19 juillet 2016

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

**Présents** : Marcel TRITZ, Claude GUIBON, Marc WEBER, Michel BEYER (arrivé à 19h50), Sabine REICHHELD (arrivée à 20h45), Jean-Marc WINSTEIN, Olivier HOFFMANN, Thierry KUGEL, Audrey HOFFER, Fanny THIEBAUT-HECKMANN (arrivée à 19h55)

**Absents excusés** : Jean-Pierre SCHACKIS

**Pouvoirs** : /

**Monsieur Olivier HOFFMANN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Générales.**

\* \* \* \* \*

### ORDRE DU JOUR

N° de délibération	Nomenclature	Code matière	Objet de la délibération
DE_052016_01	5.2	Fonctionnement des assemblées	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente
DE_052016_02	1.1	Marché public	Attribution des lots du marché de transformation de la menuiserie Mertz
DE_052016_03	7.3	Emprunts	Choix de la banque pour prêt et ligne de trésorerie
DE_052016_04	7.5	Subventions	Subvention Association « Bouge à Bust »
DE_052016_05	2.2	Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols	Adhésion à l'ATIP pour la convention ADS concernant l'instruction des demandes d'urbanisme au 01/01/2017
DE_052016_06	7.6	Contributions budgétaires	Participation aux travaux de fauchage des routes de l'AF
DE_052016_07	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Divers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection du mur de l'église</li> <li>- Projet artistique de l'école</li> <li>- Scouts de France,</li> <li>- Contrat de Florian</li> <li>- Anniversaires,</li> <li>- Etc...</li> </ul>

**DE 052016 01 : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Marcel TRITZ, adjoint au maire, fait lecture du PV de la séance du 4 mai 2016. Le PV est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

**DE 052016 02 : Attribution des lots du marché de transformation de la menuiserie Mertz**

La commission d'appel d'offres s'est réunie dernièrement afin d'analyser les offres proposées pour les différents lots du marché de transformation du bâtiment de la menuiserie Mertz en mairie, bibliothèque et salle d'activités multiples.

La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

- <u>Lot 1</u> : Démolition légère / Désamiantage → IRION de Sarre-Union	<b>45 331,84 Euros HT</b>
- <u>Lot 2</u> : Transformation / Gros-oeuvre → IRION de Sarre-Union	<b>147 083,95 Euros HT</b>
- <u>Lot 3</u> : Charpente Bois → CCM de Voellerdingen	<b>33 015,57 Euros HT</b>
- <u>Lot 4</u> : Etanchéité PVC / Bardage métallique → CCM de Voellerdingen	<b>50 465,96 Euros HT</b>
- <u>Lot 5</u> : Couvertures tuiles → CCM de Voellerdingen	<b>24 290,97 Euros HT</b>
- <u>Lot 6</u> : Serrurerie → EB Serrurerie de Griesbach le Bastberg	<b>35 623,80 Euros HT</b>
- <u>Lot 7</u> : Menuiserie extérieure alu / BSO → SCHREINER d'Oermingen	<b>50 847,00 Euros HT</b>
- <u>Lot 8</u> : Echafaudages → KAPP de Strasbourg	<b>10 485,70 Euros HT</b>
- <u>Lot 9</u> : Isolation ext. collée / peinture ext → Décopaint de Kilstett	<b>39 613,00 Euros HT</b>
- <u>Lot 10</u> : Plâtrerie / Isolation / Faux plafonds → CILIA de Marckolsheim	<b>87 951,41 Euros HT</b>
- <u>Lot 11</u> : Electricité – Courants faibles → SOVEC de Bouxwiller	<b>113 439,58 Euros HT</b>
- <u>Lot 12</u> : Chauffage bois / Ventilation → SANICHAUF de Sarrebourg	<b>145 000,00 Euros HT</b>
- <u>Lot 13</u> : Sanitaire → SANICHAUF de Sarrebourg	<b>54 501,40 Euros HT</b>
- <u>Lot 14</u> : Assainissement → ADAM TP de Bouxwiller	<b>30 052,00 Euros HT</b>
- <u>Lot 15</u> : Menuiserie intérieure bois → STUTZMANN de Durstel	<b>83 362,55 Euros HT</b>
- <u>Lot 16</u> : Chape – Carrelage → KOENIG de Drulingen	<b>30 631,99 Euros HT</b>
- <u>Lot 17</u> : Parquet → SINGER Parquet de Griesbach	<b>18 878,15 Euros HT</b>
- <u>Lot 18</u> : Sols souples → SOCOBRI d'Otterswiller	<b>7 991,89 Euros HT</b>
- <u>Lot 19</u> : Peinture intérieure → HORNBERGER de Goetzenbruck	<b>17 924,46 Euros HT</b>
- <u>Lot 20</u> : Aménagements extérieurs → RAUSCHER d'Adamswiller	<b>29 777,57 Euros HT</b>
- <u>Lot 21</u> : Equipements de cuisine → WALTER de Wissembourg	<b>26 528,64 Euros HT</b>
- <u>Lot 22</u> : Equipement scénique → MICHELSONE de Sélestat	<b>48 813,80 Euros HT</b>

Montant total des lots attribués :	<b>1 131 611,23 Euros HT</b>
------------------------------------	------------------------------

Après délibération, le conseil municipal (4 pour, 1 contre, 2 abstentions), décide d'attribuer les lots listés ci-dessus. Il autorise le maire à notifier et à signer les marchés pour les lots 1 à 21.

Concernant le lot 22 (équipement scénique), le conseil municipal demande au maire de différer sa notification. La notification du lot 22 devra à nouveau être débattue en conseil municipal et ceci dès nécessité de lancer les travaux adéquats.

**DE 052016 03 : Réalisation d'emprunt pour assurer le financement du projet de transformation de la menuiserie Mertz**

Michel BEYER présente le résultat de la consultation de plusieurs établissements bancaires (Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole et La Banque Postale) pour le prêt relatif aux travaux de transformation de l'ancienne menuiserie.

À l'heure actuelle, l'offre la plus intéressante est celle de La Banque Postale. Cette banque propose un prêt d'un montant de 400 000 Euros sur 15 ans à un taux fixe de 1,03 %. Les frais de dossier s'élèvent à 400,- Euros.

Le Conseil Municipal donne au maire l'autorisation de réaliser un emprunt de 400 000,-€ auprès de la Banque Postale dont le remboursement s'effectuera sur 60 trimestres (soit 15 ans)  
Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : taux fixe 1,03 %

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Le conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant des présents prêts.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

#### DE 052016 04 : Subvention "Association Bouge à Bust"

Marcel TRITZ propose le versement d'une subvention de 136,84 Euros à l'association « Bouge à Bust ». Cette subvention exceptionnelle sert à couvrir l'achat effectué de matériel destiné à la commune de Bust.  
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention à l'article 6574.

#### DE 052016 05 : Adhésion à l'ATIP pour la convention ADS concernant l'instruction des demandes d'urbanisme au 01/01/2017

#### **Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :**

La commune de BUST a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 20 mai 2015

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

#### **• Concernant l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme**

En application de l'article 2 des statuts, et de de l'article R 423-15 du Code de l'urbanisme, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme.

La prise en charge de cette mission est réalisée dans le cadre des modalités prévues par la convention ci-jointe en annexe.

Dans ce cadre, l'ATIP apporte son concours pour la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés dans les conditions prévues à la convention à savoir l'instruction réglementaire des demandes, l'examen de leurs recevabilités et la préparation des décisions.

Le concours apporté par l'ATIP donne lieu à une contribution fixée par habitant et par an dont le montant est déterminé par délibération du Comité syndical. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année n est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1er janvier de l'année n (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service.

Pour 2016 la contribution était fixée à 2€ par habitant et par an. Le conseil municipal demande de prévoir cette dépense dans le budget à venir.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

**Entendu** l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au maire ;

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Approuve** la convention relative à l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme joint en annexe de la présente délibération et décide d'y adhérer **à compter du 1er janvier 2017.**

**Prend acte** du montant de la contribution 2016 fixée par le comité syndical de l'ATIP afférente à cette mission à savoir 2€ par habitant et par an.

#### **Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le **Sous-Préfet**
- Monsieur le Président de la communauté de communes

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

#### **DE 052016 06 : Participation aux travaux de fauchage des routes de l'AF**

L'Association Foncière de Bust a fait réaliser des travaux de fauchage par l'entreprise Weibel Création de Rhodes pour un montant de 2 420 Euros HT. Ce montant sera pris en charge à hauteur de 50 % par la commune soit un montant de **1 210 Euros HT.**

#### **DE 052016 07 : Divers**

##### **Réfection du mur de l'église**

Marcel TRITZ expose les différentes offres pour la réfection du mur arrière du jardin de l'église.

Les offres diffèrent et ne peuvent être que difficilement comparées.

Le conseil municipal propose qu'une nouvelle consultation soit lancée sur la base d'un détail estimatif établi par la commune.

Par ailleurs, la réalisation des travaux en régie est également envisagée. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de conseil municipal.

### **Projet artistique de l'école**

Les enseignantes de l'école de Bust proposent à la commune de faire réaliser une fresque sur le mur au fond du préau sur la place du village.

Différentes subventions ont été proposées pour cette fresque.

Néanmoins, les conseillers municipaux demandent un chiffrage précis de la fresque, ainsi que des éventuelles subventions.

Par ailleurs, Marc WEBER rappelle que l'artiste qui réalisera la fresque dispose de droits d'auteurs sur son œuvre. La commune risque donc d'être liée à cet artiste pour de nombreuses années.

**Scouts de France** : Une délégation des scouts de France sera présente aux abords du village (place des fêtes) du 14 au 17/7/2016.

**Renouvellement contrat CUI** : L'agent technique de la commune, Monsieur Florian MARTIN sera employé à 35h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017. 20h hebdomadaires seront subventionnés à hauteur de 85 % par l'état et les 15 h restantes seront à la charge exclusive de la commune.

**Anniversaires** : Marcel TRITZ fait le point sur les « grands » anniversaires à venir.

Marcel TRITZ informe le conseil municipal d'un **problème d'humidité** dans la salle de classe du rez-de-chaussée de l'école. Le conseil municipal propose de contacter la menuiserie ZENTZ de Bust pour traiter ce problème. Cette entreprise est déjà intervenue sur un problème similaire dans l'école.

**Nettoyage station roselière** : Suite à la plantation trop tardive des roseaux dans la station, les mauvaises herbes prennent le dessus. Un nettoyage s'impose. Le conseil municipal propose de faire chiffrer les travaux par l'IDAL. En parallèle, une matinée de travail va être organisée pour cette action.

- Thierry KUGEL rappelle la problématique de son mur mitoyen avec la commune (mur contre lequel est adossé l'abri pour la pompe à incendie). Il souhaite que la commune programme rapidement la réfection de ce mur (crépissage) afin d'éviter les désordres liés aux infiltrations d'eau. Il rappelle que cette demande a déjà été faite à plusieurs reprises ces dernières années.